

SAC-950824

UNIVERSITÉ DE MONCTON

133^e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 24 août 1995

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Tailion

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENCES

Jean-Bernard Robichaud, recteur et président du SAC	UdeM	Victorin Mallet, doyen	CUM
Corine Auger, professeure	CUS	Pierre Ouellette, professeur	CUM
Richard Barry, professeur	CUSLM	Shirley Paulin, étudiante	CUM
Éliane Befekadu	CUM	Louise Péronnet, professeure	CUM
Adrien Bérubé, DSP	CUSLM	Marielle Préfontaine, DGEP	UdeM
Bernadette Bérubé, professeure	CUM	Edgar Robichaud, directeur	CUSLM
René Blais, professeur	CUSLM	Gilbert Royer, DSP	CUS
Zénon Chiasson, doyen	CUM	John Sichel, professeur	CUM
Julie Corriveau, étudiante	CUSLM	Ba Tran Quang, professeur	CUM
Hermel Couturier, directeur	CUM	Michèle Trudeau, directrice	CUM
Léandre Desjardins, VRER	UdeM	Lita Villalon, directrice	CUM
Lionel Dionne, professeur	CUS	Truong Vo-Van, doyen	CUM
Michel Doucet, doyen	CUM	Francis Weil, professeur	CUM
Pascal Dubé, étudiant	CUM		
Nassir El-Jabi, doyen	CUM	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Luc Frenette, professeur	CUSLM	Paul-Émile Benoit, dir. Communication	CUM
Paul Grell, professeur	CUM	Rhéal Bérubé, dir. Développement	CUM
Lorraine Julien, bibliothécaire	CUM	Armand Caron, VRCUS	CUS
Rino Lacombe, professeur	CUM	Pierre Dion, président d'assemblée	CUM
Marcelle Laforest, directrice	CUM	Alice Guérette-Breau, présidente du Comité consultatif des femmes du CUM	
Paul Lanctôt, doyen	CUM	Fernand Landry, VRARH	UdeM
Rodrigue Landry, doyen	CUM	Simone LeBlanc-Rainville, SG par intérim et secrétaire du SAC	UdeM
Renaud S. LeBlanc, doyen	CUM	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	CUM
Albert Lévesque, bibliothécaire	CUM	Viateur Viel, registraire	CUM

EXCUSÉ-E-S: Ian Richmond et Chantal Thériault

ABSENT-E-S: Andréa Boudreau-Ouellet, Normand Carrier, Bertrand Marion et Dominique Rioux

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-950525	5
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1	(7.1) Évaluation de la FESR (R03) : information	5
7.2	(7.2) Distribution des procès-verbaux : information	7
7.3	(8) Comité <i>ad hoc</i> sur la promotion de la qualité académique (R10 et R12) : nominations	7
7.4	(19.1) Parc scientifique de l'Université de Moncton : information	10
8.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	11
8.1	Éducation	11
8.2	Certificat en gérontologie	12
8.3	Mineure en gérontologie	12
8.4	M.A.P.	14
8.5	Certificat de formation complémentaire en arts visuels	14
8.6	Science infirmière	14
8.7	Exigences minimales	15
9.	RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (CCJ-950810)	17
9.1	Réception du procès-verbal	17
9.2	Géographie	17
9.3	Service social	19
9.4	Priorités au sein des programmes existants	21
10.	RAPPORT D'ÉVALUATION	22
11.	SCIENCE INFIRMIÈRE	23
11.1	Entente avec le gouvernement : information	23
11.2	Implications pour la Charte	24
12.	RÉFORME DU SÉNAT : INFORMATION	25
13.	RAPPORTS ANNUELS	25
14.	RECONNAISSANCE DES ACQUIS : RAPPORT	27
15.	NOMINATIONS	28
15.1	Bureau de direction du Sénat	28
15.2	Comité d'attestation d'études	28
15.3	Comité des programmes	29
15.4	Conseil de l'éducation permanente	30
16.	MANDAT DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE	30

17.	AFFAIRES NOUVELLES.....	33
17.1	Entente CIME avec l'Université de la Méditerranée (Aix-Marseille II).....	33
17.2	Rapport annuel du VRER	33
17.3	Science infirmière : dépôt de deux documents.....	33
17.4	Commentaires concernant la lettre de Priscille Massé	34
18.	PROCHAINES RÉUNIONS	34
18.	CLÔTURE	34
	DOCUMENTS	35
	DOCUMENT A : Ordre du jour	36
	DOCUMENT B : Correspondance	37
	DOCUMENT C : Rapport du Comité des programmes.....	43
	DOCUMENT D : Procès-verbal CCJ-950810	57
	DOCUMENT E : Rapports annuels.....	66
	E-1 Rapports annuels des comités du Sénat.....	67
	E-2 Rapports annuels des facultés, écoles, centres et instituts.....	144
	DOCUMENT F : Reconnaissance des acquis : rapport.....	145
	DOCUMENT G : Nominations.....	147
	DOCUMENT H : Entente CIME de l'Université de la Méditerranée (Aix-Marseille II).....	154
	DOCUMENT I : Rapport annuel du VRER	159
	DOCUMENT J : Documents de l'École des sciences infirmières	161

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous et plus particulièrement aux nouveaux membres : Richard Barry, professeur au CUSLM; Éliane Befekadu, professeure au CUM; René Blais, professeur au CUSLM, Julie Corriveau, étudiante au CUSLM; Hermel Couturier, directeur de l'École d'éducation physique et loisir; Michel Doucet, doyen de l'École de droit; Marcelle Laforest, directrice de l'École de service social; Renaud S. LeBlanc, doyen de la Faculté des sciences sociales; Gilbert Royer, DSP au CUS; Shirley Paulin, étudiante au CUM; Truong Vo-Van, doyen de la FESR; Alice Guérette-Breau, présidente du Comité consultatif des femmes du CUM. Il mentionne que les personnes suivantes se sont excusées : Ian Richmond et Chantal Thériault.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La SG donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la SG.

4. CORRESPONDANCE

(Voir le Document B, page 37)

4.1 Lettre de Christophe Jankowski (1995 06 09) concernant le Parc scientifique.

4.2 Lettre de Priscille Massé (1995 06 27) concernant sa démission comme membre du Sénat.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Voir le Document A, page 36)

Ajouts à la rubrique *Affaires nouvelles*

17.1 Entente CIME avec l'Université de la Méditerranée (Aix-Marseille II)
(J.-B. Robichaud)

17.2 Rapport annuel du VRER (L. Desjardins)

17.3 Science infirmière : dépôt de deux documents (Éliane Befekadu)

17.4 Commentaires concernant la lettre de Priscille Massé (F. Weil)

Rodrigue Landry demande que les points 8 et 9 soient intervertis.

R : 01-SAC-950824

Marielle Préfontaine, appuyée par Lita Villalon, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉ

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-950525

R : 02-SAC-950824

Rino Lacombe, appuyée par Michèle Trudeau, propose :

«*Que le procès-verbal SAC-950525 soit adopté.*»

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 **(7.7) Évaluation de la FESR (R03) : information**

Le recteur rappelle qu'à sa réunion de mai, le Sénat a adopté une résolution demandant *que l'on reconsidère la procédure de nomination suivie pour assurer l'intérim à la FESR et que l'on procède à la nomination d'un-e doyen-ne par intérim après consultation auprès des membres de la FESR*. Dans les lignes qui suivent, il résume les démarches que le VRER et lui ont entreprises par la suite.

- Recteur : La consultation a été faite dans un délai très court, puisqu'on voulait en utiliser les résultats à la réunion du CGV du 10 juin. Le 1er juin, le VRER a envoyé aux membres de la FESR et du Sénat une lettre portant sur l'intérim de la FESR. La première partie expliquait le contexte de la consultation et précisait que nous avions, lui et moi, décidé d'aller un peu plus loin que ce que demandait la résolution, c'est-à-dire que nous avons décidé de proposer que les deux postes (doyen et vice-doyen) soient comblés jusqu'au 31 décembre. La deuxième partie de la lettre contenait un bulletin de consultation. Auparavant, nous avons vérifié auprès d'un certain nombre de personnes leur intérêt à se porter candidat-e au poste de doyen, ce qui explique que la lettre n'a pu être envoyée que le 1er juin. M. Vo-Van, vice-doyen de la Faculté des sciences, a accepté que sa candidature soit soumise. Nous avons discuté avec M. Helmy. (Vous vous souviendrez que le CEX avait accepté la recommandation du recteur et du VRER de nommer M. Helmy à ce poste.) M. Helmy a accepté, sachant que M. Vo-Van était proposé comme doyen. Nous avons également rencontré le Conseil de la FESR. Nous avons annoncé une réunion «spéciale» du Sénat pour traiter de cette question. Nous reparlerons de cette réunion (au point 18). La note accompagnant le bulletin de consultation précise que nous visons à faire des recommandations finales qui rendront possible l'ouverture des nouveaux postes. Nous nous donnons une échéance importante : le CGV du 23 septembre, date à laquelle la description des postes devrait être terminée. On demandait de retourner le bulletin de consultation le 8 juin.

Après avoir fait lecture du bulletin de consultation, le recteur rappelle que le CGV a accepté la nomination de MM. Vo-van et Helmy (R18 CGV 950610, p.21) et il signale que les pages 21 à 23 de ce procès-verbal font état des discussions entourant ces nominations. Il invite les membres du Sénat à voir dans la lettre qu'il a adressée à M. Jankowski le 15 mai dernier (SAC - 950525, p. 68) un engagement important de la part du recteur et du vice-recteur envers la FESR. Il affirme qu'ils ont décidé de prendre très au sérieux la demande d'évaluation de la FESR faite par M. Jankowski et qu'ils ont voulu aller au fond des choses. Il répète qu'on ne vise pas à réduire l'investissement de ressources dans le domaine de la recherche et des études supérieures. La critique selon laquelle ils auraient voulu «couper les coins ronds» ne lui paraît pas fondée. Quant aux craintes exprimées qu'on remette les décisions aux calendes grecques, il souligne que dans cette lettre à M. Jankowski, il prend l'engagement d'avoir des titulaires permanents en poste en janvier 1996. À son avis, on fait le nécessaire afin que tout soit prêt pour la réunion du CGV de septembre. Il attire l'attention sur la pertinence de l'échéancier proposé dans le document préparé par MM. Vo-Van, Helmy, Allard et Gagnon, intitulé Réactions de la Faculté des études supérieures et de la recherche au rapport des évaluateurs externes et recommandations concernant la Faculté. Bien que très serré, cet

7.1 **(7.7) Évaluation de la FESR (R03) : information** (suite)

échéancier lui paraît avoir de très bonnes chances d'être respecté, ce qui permettrait de présenter au CGV une position concertée quant à

l'approbation des décisions qui découlent de l'évaluation (structures, réorganisation, définition du profil des nouveaux postes). Si le CGV approuve le profil des postes, l'appel de candidatures se fera dans les jours qui suivent la réunion du Conseil. Il termine en annonçant qu'un élément nouveau vient s'ajouter : le fait que le doyen de la FESR, M. Vo-Van, ait été invité à participer à la réunion du Comité de la régie interne le 31 août. On y traitera de la position à présenter au CGV concernant l'évaluation de la FESR.

- Tran Quang : La procédure suivie pour ces nominations signifie-t-elle que c'est le recteur qui est maintenant responsable de la nomination des doyens et des vice-doyens? Est-ce un précédent?
- Recteur : On peut aborder cette question sous divers aspects. Je n'ai pas révisé la description du poste du VRER, mais je tiens pour acquis que vous l'avez fait. Je dirais cependant que même si chaque cadre a des responsabilités spécifiques, ça n'enlève rien à la responsabilité du recteur de s'impliquer dans un dossier pour répondre au Sénat et au CGV des gestes de l'administration. J'ai pris soin de préciser que ce sont des positions prises par le VRER et moi-même. Il a pu y avoir des divergences d'opinion par moments, mais le point principal, c'est que le recteur peut s'impliquer dans n'importe quel dossier. Cela ne signifie pas que les fonctions du VRER soient diminuées pour autant.
- Péronnet : Le Sénat mérite plus de précisions quant aux procédures de consultation qui ont été suivies. Nous, au Conseil de la FESR, n'avons pas été consultés. Nous avons été informés, mais trop tard. Ce n'est pas normal et c'est contraire aux règles de la consultation. Le Sénat avait demandé cette consultation et les membres devraient s'informer davantage.
- Ouellette : Je comprends difficilement pourquoi nous n'avons pas ouvert ce poste en janvier, comme tous les autres postes. S'il existe des responsabilités bien définies, ce sont celles des doyens. La fonction restait essentiellement la même, avec peut-être quelques variantes qui auraient pu être ajoutées. Je demande pourquoi il était nécessaire de ne pas l'ouvrir en janvier. Et je voudrais savoir combien de temps au juste les gens nommés par intérim resteront en poste. Même si nous sommes très expéditifs, nous avons une politique de sélection des cadres qui prend deux ou trois mois. Donc, ces gens vont rester en poste pour deux ou trois autres mois après septembre. Si nous ne sommes pas expéditifs, ça prendra probablement un an. Les professeur-e-s sont tenus de suivre une règle d'éthique sévère et ne devraient pas accepter des postes administratifs sans qu'il y ait eu des consultations.
- Recteur : Je demanderai au VRER de compléter mes propos. J'interprète la question de madame Péronnet comme une invitation à poser des questions. Ce qu'elle a dit est tout à fait juste. Effectivement, nous avons informé le Conseil après coup. J'ai dit devant le Conseil de la FESR que si le dossier était à reprendre, certains éléments seraient traités différemment. La lettre du Conseil du 1er juin signée par Réal Allard rapporte cette déclaration. Le recteur doit faire amende honorable et s'excuser d'avoir procédé ainsi. Nous aurions dû consulter les membres du Conseil plutôt que de les informer. Quant à la question de M. Ouellette, qui demande pourquoi nous n'avons pas procédé à la nomination en janvier, il est facile après coup de voir les avantages et les désavantages d'une décision. Je voudrais rappeler à M. Ouellette qu'il a participé à chacune des étapes et qu'il a vu chacune des considérations. Il peut revenir encore avec cette question, mais je l'invite à essayer de comprendre pourquoi telle décision se prend séance tenante. Je n'ai pas de réponse plus substantielle. Il y a un état de fait : les instances, ayant considéré les tenants et les aboutissants, ont pris une décision, bonne ou mauvaise. Pour ce qui est de la durée de l'intérim, c'est une question de jugement. Nous prévoyons qu'à la fin décembre (et non pas septembre, comme l'a dit M. Ouellette), nous pourrions remplacer les personnes en poste. La dérogation à la politique de sélection des cadres que nous avons obtenue du CGV permet : 1) de reporter l'application de la procédure jusqu'au moment où nous serons prêts; 2) de ne pas tenir compte du délai de neuf mois prévu pour l'ouverture d'un poste. Nous avons l'intention de nous servir de cette dérogation en nous ajustant. L'intérim prend fin le 31 décembre.

7.1 **(7.7) Évaluation de la FESR (R03) : information** (suite)

- VRER : étant donné la présence de plusieurs nouveaux membres, j'aimerais rappeler, en réponse à la question de Ba Tran Quang, la procédure suivie pour la nomination des cadres. Une fois le travail des comités de sélection terminé, les diverses recommandations, y compris celles du VRER, sont acheminées au recteur. C'est lui qui les présente au CGV. Le recteur participe donc pleinement au processus. Au sujet de la consultation, puisqu'il s'agissait d'un intérim, je ne me suis pas placé dans ce qui est prévu comme mode de consultation pour les postes de cinq ans. De cette approche ont découlé certains gestes. Je ne prétends pas que c'était la meilleure façon de faire. Par le passé, dans mes fonctions de vice-recteur, je n'ai pas eu à transiger avec un conseil de faculté pour des nominations. Il ne m'est donc pas venu à l'esprit de consulter le Conseil de la FESR. La réaction du Conseil est légitime. Mon opinion n'est pas qu'il n'aurait pas dû être consulté.
- Grell : On ne peut qu'apprécier le temps que le recteur veut bien accorder à ce dossier. Toutefois, l'information que nous venons de recevoir, nous la connaissions déjà par les documents. Elle ne fait pas avancer le climat. La position du corps professoral dans son ensemble concernant la FESR me semble extrêmement claire et cohérente. Nous avons eu de nombreuses occasions de l'exprimer (auto-évaluation de la FESR, journées publiques, etc.). Les choses n'avancent toujours pas. Je ne vois aucun lien possible entre la façon dont le dossier est mené par la haute administration et ce que demande le corps professoral. Il n'y a pas de terrain d'entente et je le déplore, car un jour, il va falloir se remettre à travailler. Je demande au recteur d'essayer de rentrer en dialogue avec les principaux intéressés.
- Weil : Les collègues me demandent ce qu'il en est du poste de vice-doyen de la Faculté des sciences. Je ne peux répondre. Est-ce qu'on a pensé que les personnes de la Faculté ont le droit d'être renseignées?
- VRER : J'ai rencontré le doyen la semaine dernière. La consultation à la Faculté est très avancée. Les recommandations seront faites prochainement.
- Julien : La consultation pour les nominations à la FESR n'a pas été faite. Je comprends que ce sont des postes intérimaires, mais je trouve que la bonne façon de faire aurait été de consulter le Conseil.

7.2 **(7.2) Distribution des procès-verbaux : information**

La SG explique où en est rendu le dossier de l'informatisation des procès-verbaux.

- SG : Nous avons fait appel aux services de l'archiviste de l'Université, M. Kenneth Breau, qui est également un «mordu» de l'informatique. Celui-ci a fait une démonstration aux membres du BDS à partir des procès-verbaux du Sénat de 1990 à 1995. À l'aide du logiciel *Naturel*, il a indexé ces procès-verbaux en moins d'une minute. Ensuite, il a démontré avec quelle facilité on pouvait repérer n'importe quel sujet contenu dans ces procès-verbaux. Les membres du BDS étaient tous d'accord qu'un tel outil serait très utile dans la préparation de dossiers de toutes sortes. Les décisions à prendre en cette matière concernent d'abord ce que l'on souhaite faire à l'avenir. Il est relativement facile d'indexer les nouveaux procès-verbaux et de les rendre disponibles sur le réseau électronique (W3). Ce serait même économique de le faire. Il faudrait alors choisir le contenu. Par exemple, inclurait-on les annexes (ce qui supposerait l'uniformisation des traitements de textes utilisés à l'Université)? Pour ce qui est des procès-verbaux du passé, ils ont été indexés à la main jusqu'en 1985. Si l'on peut emprunter l'équipement nécessaire, il ne serait pas très coûteux de faire l'indexation de 1985 à 1995. Par contre, si l'on veut remonter à 1963 et rendre le tout disponible sur le réseau électronique, il s'agit d'un projet qui demandera davantage de temps et d'argent. Toutes ces questions seront étudiées très prochainement.

7.3 **(8) Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique : nominations**

Comme M. Grell avait écrit au BDS pour lui rappeler qu'il fallait procéder à la nomination des membres de ce comité, le président lui demande de présenter le dossier. M. Grell souligne que les interventions rapportées dans le procès-verbal démontrent l'importance du Comité. Il rappelle les règles adoptées par le Sénat pour la composition du Comité (R 10, p.16) et suggère de procéder en suivant l'ordre qui figure dans la résolution.

7.3 **(8) Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique :**

nominations (suite)

- Recteur : Nous avons procédé par comité plénier, qui a fait rapport. Malgré tout ce qui a été dit, avons-nous un concept commun de ce qu'est la qualité académique? Je soumetts à la considération du Sénat que nous n'en avons pas. Les deux éléments mentionnés dans le mandat touchent la forme et non le fond. On dit comment travailler, mais on ne dit pas vraiment sur quoi. Il serait peut-être pertinent de trouver un moyen d'en arriver à un concept commun. Celui que nous avons est embryonnaire.
- Tran Quang : Si ma mémoire est bonne, le Comité sur la transparence et l'imputabilité du Sénat avait déterminé son propre mandat. Le nouveau comité pourrait en faire autant. On ne violerait pas les procédures du Sénat puisque, de toute façon, le Comité doit faire rapport au Sénat.

Nominations**Une personne du CUS parmi les professeur-e-s****R : 03-SAC-950824**

Mise en candidature

Louise Beaulieu

Proposeure : Louise Péronnet

Le président déclare l'élection de **Louise Beaulieu** au Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique.

Une personne du CUSLM parmi les professeur-e-s**R : 04-SAC-950824**

Mise en candidature

Nicole Lang

Proposeur : Adrien Bérubé

Le président déclare l'élection de **Nicole Lang** au Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique.

Une personne du CUM, enseignant au niveau du baccalauréat**R : 05-SAC-950824**

Mise en candidature

Alan Fraser

Proposeur : Paul Grell

Le président déclare l'élection d'**Alan Fraser** au Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique.

Une personne du CUM, enseignant au niveau «gradué» avec subventions de recherche au niveau national**R : 06-SAC-950824**

Mises en candidature

Louise Péronnet
(Celle-ci refuse.)

Proposeure : Lorraine Julien

Paul Grell

Proposeur : Ba Tran Quang

7.3 **(8) Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique :**
nominations (suite)

Le président déclare l'élection de **Paul Grell** au Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique.

Deux personnes parmi les doyens, directeurs, directrices avec équilibre sciences et sciences humaines

R : 07-SAC-950824

Mises en candidature

Zénon Chiasson (Celui-ci refuse.)	Proposeur : Francis Weil
Renaud LeBlanc	Proposeur : Zénon Chiasson
Victorin Mallet (Celui-ci refuse.)	Proposeur : Paul Grell
Michel Doucet (Celui-ci refuse.)	Proposeure : Marielle Préfontaine
Nassir El-Jabi (Celui-ci refuse.)	Proposeur : Rodrigue Landry
Edgar Robichaud	Proposeur : Francis Weil
Michèle Trudeau (Celle-ci refuse.)	Proposeur : Jean-Bernard Robichaud
Michel Doucet (Celui-ci refuse une seconde fois.)	Proposeur : Renaud LeBlanc
Lita Villalon	Proposeur : Jean-Bernard Robichaud

Le président déclare l'élection de **Renaud LeBlanc** (sciences humaines) et de **Lita Villalon** (sciences) au Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique.

Un-e étudiant-e du premier cycle

- Dubé : En période estivale, il est difficile de savoir si les étudiant-e-s s'intéressent à tel ou tel comité. On devrait remettre la nomination des étudiant-e-s à une réunion ultérieure.
- Président : C'est la prérogative du Sénat de nommer les membres de ses comités.
- Dubé : Je vais faire des propositions, mais sous toute réserve.

R : 08-SAC-950824

Mise en candidature

Shirley Paulin	Proposeur : Pascal Dubé
----------------	-------------------------

Le président déclare l'élection de **Shirley Paulin** au Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique.

7.3 **(8) Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique : nominations** (suite)

Un-e diplômé-e du deuxième cycle**R : 09-SAC-950824**

Mise en candidature

Pascal Robichaud

Proposeur : Pascal Dubé

Le président déclare l'élection de **Pascal Robichaud** au Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique.

Un-e représentant-e de l'Éducation permanente et de l'enseignement à distance**R : 10-SAC-950824**

Mises en candidature

Claudette Beaulieu

Proposeuse : Marielle Préfontaine

Marielle Préfontaine

Proposeur : Paul Grell

Le président déclare l'élection de **Marielle Préfontaine** au Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique.

7.4 (19.1) Parc scientifique de l'Université de Moncton : information

Le recteur renvoie aux pages 11 à 15 du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs au cours de laquelle une résolution en plusieurs points a été adoptée concernant le Parc scientifique (R: 14-CGV-950610). Il fait lecture de cette résolution en attirant particulièrement l'attention sur le point 4 : les contrats de partenariat. Il précise que c'est en vertu de ce point que le lien entre l'Université et les organismes externes devrait se faire. Le Sénat sera appelé à prendre des décisions sur les aspects de ces contrats qui ont des conséquences au plan académique : recherche, enseignement, programmes coopératifs, embauche de diplômé-e-s, etc.

- Sichel : La lettre de M. Jankowski insiste sur la nécessité de faire une étude écologique. Va-t-on faire cette étude?
- Recteur : Oui. Le point 5 de la résolution le précise.
- VRARH : On a déjà commencé à examiner le terrain de l'autre côté de la rue Morton. On est très conscient de la question environnementale, d'autant plus qu'il s'agit de l'un des derniers grands boisés à Moncton. Avant même de commencer la planification, on fera toutes les études environnementales nécessaires. Mais on est loin d'avoir conclu une entente avec la Ville concernant le financement de l'aménagement du terrain. Il s'agit là d'une condition préalable. Il y a d'autres éléments, mais le seul qui soit urgent, c'est le fait que Concept + manque d'espace. L'APÉCA a mis un million à la disposition de l'Université pour la construction de locaux pour loger Concept+. Nous tiendrons le Sénat informé sur toutes ces questions.

7.4 **(19.1) Parc scientifique de l'Université de Moncton : information** (suite)

- Grell : Au Sénat précédent, il est fait mention (p.51) du Parc scientifique de Louvain comme modèle à suivre. Le Sénat devrait pouvoir suivre le développement de ce dossier. On a annexé le document de l'Université de Louvain au procès-verbal du CGV, mais non à celui du Sénat. Il faut savoir qu'à l'Université catholique de Louvain, le corps professoral est extrêmement solide et c'est ce qui fait la valeur de son Parc scientifique. C'est peut-être redondant, mais c'est ce problème que nous devons régler ici avant de développer un parc scientifique. Par exemple, nous manquons d'assistant-e-s de recherche. Nous devons développer notre potentiel académique avant de nous lancer dans ce projet. J'exhorte l'Université à suivre le modèle de Louvain. Je suis prêt à donner un coup de main. Je connais bien ceux qui ont fait la valeur de ce Parc.
- Doucet : L'idée d'un parc scientifique est excellente pour l'Université. Une question qui me préoccupe est celle de la dimension linguistique. On affirme qu'on va demander le respect de la politique linguistique; quelles mesures va-t-on prendre pour y arriver? Et que fera-t-on pour que le visage visuel de ce Parc soit français? Je crois que la question du visage visuel n'est pas dans la politique linguistique.
- VRARH : Dans les ententes que nous concluons avec les usagers, il faudra définir toutes les modalités de fonctionnement, y compris les modalités linguistiques. Et nous devons nous assurer que ces modalités sont respectées.
- VRER : Il est évident que le facteur le plus important pour valoriser un parc scientifique, c'est d'avoir un lien fort avec le corps professoral. Dans les parcs qui fonctionnent bien, on trouve des échanges de ressources. Par exemple, les professeur-e-s ou les étudiant-e-s utilisent l'équipement ou les laboratoires des entreprises et inversement. Ou encore, les universités font appel à des personnes très spécialisées de l'entreprise pour donner certains cours. On prépare des ententes-cadres pour un ou plusieurs projets. Normalement, dans ces contrats, tout est précisé. Dans le concret, c'est l'échange qui fait la valeur d'un parc.

PAUSE 10 h 45

REPRISE 11 h

8. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

(Voir le Document C, page 43)

8.1 **Éducation**

P : 11-SAC-950824

Léandre Desjardins, appuyé par Rino Lacombe, propose :

« Que les modifications aux conditions particulières d'admission pour le programme B.Ed. (programme A) proposées à la rubrique 12.6 CPR-950505 soient acceptées. »

- R. Landry : La Faculté des sciences de l'éducation s'oppose à cette condition particulière d'admission qui modifie celle que nous avons proposée. Les paramètres devraient être les mêmes pour le programme A que pour le programme combiné. La proposition donne un statut spécial au programme A, en n'exigeant qu'une seule concentration. Je reconnais qu'il pourrait y avoir certains avantages, par exemple, pour ceux et celles qui auraient une spécialisation en français et qui n'enseigneraient que le français. Le ministère de l'Éducation s'oppose aussi à cette proposition. Il demande que les enseignant-e-s aient deux concentrations; il ne donnera pas de certification à ceux et celles qui n'en auront qu'une seule. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la note a été ajoutée. Par contre, si on admet toutes sortes de concentrations, on ne pourra pas développer les cours de didactique pour toutes les disciplines. On ne le fait que pour les disciplines qui s'enseignent dans les écoles. La proposition soulève une difficulté technique. Dans les autres provinces (sauf peut-être en Nouvelle-Écosse, où l'on est en train de changer les exigences de la certification), on n'accepte pas de donner la certification à des personnes qui ne l'ont pas d'abord obtenue dans leur propre province. La proposition risque de donner une fausse information. Pour cette raison, il serait préférable de la déposer. Il n'y a pas d'urgence; les étudiant-e-s de première année du B.Ed. programme A sont déjà admis.

8.1 **Éducation** (suite)

- VRER : Le CPR n'avait pas cette information concernant le point technique. Le Comité avait proposé cette condition pour garder la porte ouverte à d'autres étudiant-e-s. On voyait dans le mélange d'étudiant-e-s une possibilité d'enrichissement mutuel. Si la proposition envoie un message erroné, le CPR devra la regarder de nouveau. Compte tenu de la nouvelle information, au nom du CPR, je vais la retirer.

Rino Lacombe, qui a appuyé la proposition, accepte de la retirer.

8.2 Certificat en gérontologie

R : 12-SAC-950824

Léandre Desjardins, appuyé par Renaud LeBlanc, propose :

«Que les cours GR 4330, GR 4320 et GR 4800 soient abolis et que les cours GR 4350 et GR 4340 soient créés.»

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉ

8.3 Mineure en gérontologie

Le VRER explique que le CPR en est venu à proposer la suspension des admissions à compter de septembre 1996 après avoir constaté que la Faculté des sciences sociales ne semblait pas disposée à accorder les ressources nécessaires à la mineure en gérontologie, puisqu'elle justifiait la suppression de certains cours par l'impossibilité de les donner. De l'avis du CPR, les changements demandés auraient diminué la qualité de la mineure. La Faculté, voyant la résolution, a demandé qu'on ne tranche pas la question tout de suite. Le nouveau doyen se dit prêt à refaire le plan des ressources de la Faculté.

- LeBlanc : Le problème, c'est que nous avons de la difficulté avec la livraison de cette mineure. On essaie de répondre à une clientèle différente. La proposition que la Faculté avait faite au CPR avait pour but d'alléger le problème; on ne s'attendait pas à une suspension des admissions. La gérontologie est importante. Il ne faudrait pas suspendre les admissions avant que la Faculté n'ait eu l'occasion de déterminer si elle a les ressources nécessaires. Je demande qu'on retire la proposition.
- Ouellette : Je vais dans le sens de M. LeBlanc. La proposition est prématurée. À toutes fins pratiques, suspendre les admissions équivaut à abolir cette mineure. C'est bien difficile de reprendre un programme après qu'il a été suspendu pendant cinq ou six ans. Je pense que la plupart des cours de gérontologie relèvent d'autres facultés et écoles. Plutôt que d'un manque de ressources, il faudrait parler d'un problème de coordination des ressources. Au moins une vingtaine de personnes ont donné des cours. Les ressources humaines sont présentes; elles ne sont peut-être pas disponibles. Malgré les problèmes de coordination, quand les cours sont offerts, beaucoup d'étudiant-e-s les suivent même s'ils ne sont pas en gérontologie. Au plan de l'arithmétique, si on divise le nombre de cours par le nombre d'étudiant-e-s, le programme n'est pas déficitaire. La gérontologie est populaire partout dans les universités de l'Amérique du Nord; les étudiant-e-s ne manquent pas. Mais ces universités investissent des ressources. Ici, nous avons une personne qui doit coordonner le tout, supplier des professeur-e-s de diverses disciplines de donner des cours, etc. Le problème est au niveau de la coordination des ressources. Il faut retirer la proposition. On n'abolit pas un programme qui a du succès.
- A. Bérubé : Je siége au CPR, mais j'ai raté la réunion qui a abouti à cette résolution. Mon impression est qu'on voulait enlever certains cours de la mineure, ce qui aurait réduit la qualité du programme. Cette mineure est victime de son succès. On ne semble pas vouloir mettre les efforts nécessaires pour assurer un programme de qualité.

8.3 Mineure en gérontologie (suite)

- Tran Quang : Est-ce une pratique du CPR d'aboutir à une suspension des admissions quand on demande un changement? A-t-on fait une étude comparative avec les autres mineures à partir de critères qui montrent que c'est une décision fondée? C'est très important. À ma connaissance, il n'y a pas de procédure établie pour qu'on transforme une modification de cours en abolition sans que les critères soient connus.
- VRER : La façon de travailler du CPR n'est pas d'accepter les changements proposés ou de les retourner à la Faculté. S'il faisait cela, il serait paralysé; il ne pourrait jamais essayer de trouver des solutions. Je ne connais pas de cas où, à partir d'une demande de changements, on ait abouti à une abolition de programme. Même si M. Bérubé n'était pas présent, il a saisi l'essence de la problématique. Dans ce sens-là, je ne pourrais pas dire que je retire la proposition, mais si la Faculté en demande le dépôt et si on peut obtenir un engagement quant aux ressources nécessaires, je suis sympathique à l'idée.
- Trudeau : Je demande qu'on revienne à la proposition qui est sur la table. Plutôt que de réduire la qualité du programme, on fait une proposition de suspendre les admissions. Peut-être que la Faculté aurait pu décider d'elle-même de suspendre le programme. Ça se voit dans d'autres universités; on suspend pour six mois, un an. L'interprétation de M. Ouellette est qu'une suspension équivaut à une abolition. Je ne pense pas que toutes les suspensions aient abouti à des abolitions. À l'Université Laval, on a cessé les admissions à la maîtrise en sciences infirmières et on les a reprises plus tard. On a deux discours au Sénat : parfois on parle de qualité, parfois on parle d'argent. Tout ce que j'ai entendu de M. Ouellette, c'est que c'est payant. J'aimerais que la Faculté suspende ses admissions. La proposition est recevable. On travaille sur la façon de réorganiser la mineure.
- Grell : Je n'ai pas la prétention de faire des leçons aux sénateurs comme vient de le faire madame ma voisine. Je constate un manque de contact entre le Comité et la Faculté. On va vite en disant qu'il y aurait une baisse de qualité. Le CPR fonctionne de façon cloisonnée. Il a pris une décision prématurée qui a généré énormément de réactions difficiles à communiquer au Sénat séance tenante. La base est la faculté. Il faut une obligation de retourner aux facultés, surtout quand il y a crise. Nous n'avons pas trouvé le moyen de communication avec les facultés. Il faut changer nos modes de fonctionnement.
- LeBlanc : On ne pensait pas que les changements proposés portaient atteinte à la qualité de la mineure. C'est mon intention d'examiner les moyens de répondre aux préoccupations du CPR. Nous pouvons peut-être livrer le programme dans un intervalle de trois ans. Si nous ne pouvons pas offrir un programme de qualité, je n'aurai pas de problème à demander moi-même la suspension du programme. Le vieillissement de la population est un problème très important. La suspension des admissions pour quelques années ferait du tort au programme. Quand on suspend, on décourage.

R : 13-SAC-950824

Renaud LeBlanc, appuyé par Pierre Ouellette, propose :

« Que la proposition du CPR, c'est-à-dire *Que les changements suggérés par la Faculté ne soient pas retenus, mais que l'on suspende les nouvelles admissions à cette mineure à compter de septembre 1996, soit déposée.* »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

8.4 M.A.P.

R : 14-SAC-950824

Léandre Desjardins, appuyé par Renaud LeBlanc, propose :

«Que les changements proposés au programme M.A.P. : l'abolition des cours AP 6025, AP 6140, AP 6620, AP 6700, AP 6810; la création des cours AP 6040, AP 6770, AP 6820, AP 6730, AP 6740; et la modification des cours AP 6030, AP 6110, AP 6710, AP 6950 soient acceptés.»

- Recteur : Dans la colonne de droite, le total des crédits est 60. S'agit-il d'une augmentation, d'une diminution ou du *statu quo*?
- VRER : Il n'y a pas de changement quant au total des crédits.
- Couturier : Le préambule (p.4) dit que *ce programme s'adresse surtout aux personnes qui détiennent un baccalauréat en science politique, économie, administration ou autres sciences sociales*. Les étudiant-e-s qui détiennent d'autres types de baccalauréat ont-ils moins de chances d'être admis? Plusieurs fonctionnaires ont d'autres sortes de diplômes. En droit, par exemple.
- VRER : Il n'y a pas eu de débat là-dessus au CPR parce que ça ne faisait pas l'objet d'un changement. D'après mon expérience, à la M.A.P., on est assez ouvert à d'autres diplômes. Les étudiant-e-s des disciplines nommées risquent moins de ne pas avoir les préalables.

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

8.5 Certificat de formation complémentaire en arts visuels

R : 15-SAC-950824

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

«Que le Certificat de formation complémentaire en arts visuels soit aboli, étant entendu que l'abolition vise le certificat et non les cours.»

Le VRER explique que la clientèle des certificats de formation complémentaire est le personnel enseignant. En l'occurrence, la clientèle ne s'inscrit plus au certificat.

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

8.6 Science infirmière

R : 16-SAC-950824

Léandre Desjardins, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«Que la modification au profil des cours de biologie dans le programme de baccalauréat en science infirmière pour étudiantes et étudiants réguliers soit acceptée.»

- A. Bérubé : Le fait que le total des crédits de la première année soit passé de 36 à 38 est peut-être passé inaperçu au CPR. Le cours au choix ne devait-il pas être en deuxième année?
- Trudeau : Déplacer le cours au choix de la première à la deuxième année aurait été plus compliqué que de le laisser en première.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

8.7 Exigences minimales

Le VRER explique que la résolution comporte, dans chaque cas, une légère augmentation des moyennes exigées. Il s'agit d'exigences qui ont été discutées longuement avec les vice-doyen-ne-s, entre autres. Elles ont été apportées au CPR parce qu'on y voyait un lien étroit avec les programmes.

P : 17-SAC-950824

Léandre Desjardins, appuyé par Lita Villalon, propose :

« Que les propositions contenues dans le document 60 quant aux moyennes requises pour poursuivre les études au premier cycle soient acceptées . » (Voir le Document C, page 55)

- Doucet : Comment définit-on le premier baccalauréat? S'agit-il du premier diplôme de l'étudiant-e ou du premier diplôme à l'Université de Moncton?
- VRER : Mon interprétation spontanée est qu'il s'agit du premier diplôme universitaire d'une personne.
- Doucet : On peut avoir des étudiant-e-s en droit qui n'ont pas de premier baccalauréat.
- VRER : Pour fins d'interprétation, le diplôme en droit serait considéré comme un deuxième baccalauréat, d'autant plus que le droit a ses propres normes.
- Recteur : L'article 8.11 est-il le seul endroit où on parle d'exigences minimales dans le document 60? Quand on regarde un extrait d'un document, on n'a pas une vue de l'ensemble.
- VRER : Je ne peux donner une réponse complète. Peut-être que le secrétaire du CPR, M. Viel, pourrait nous éclairer.
- Viel : L'origine du document est la Réunion des vice-doyen-ne-s où siègent aussi les directeurs, directrices et l'Éducation permanente. On est en train de revoir l'ensemble des règlements universitaires. On trouvait que ce qui concerne les moyennes devait être soumis au CPR, qui a la prérogative de soumettre des recommandations au Sénat. L'article est complet pour ce qui est des moyennes, sauf dans le cas d'exigences particulières de certains programmes comme ceux de l'École de droit.
- Recteur : Je comprends que les exigences minimales signifient, en fait, la moyenne minimale. La proposition mentionne que les moyennes sont requises pour poursuivre les études du premier cycle. Il y a là une extension très générale qui laisse entendre toutes les études. Dans les articles, on dit que l'étudiant-e sera exclu de son programme. Il s'agit d'un manque de congruence. Je suggère que la notion d'exclusion soit précisée. On pourrait remplacer *sera exclu de son programme* par *sera exclu de tout programme à l'Université*.
- DGEP : Je vais voter contre ce règlement. L'Assemblée des vice-doyen-ne-s le sait; c'est moi qui la préside. J'ai toujours été contre des exigences de notes différentes pour le B.A. libre, la majeure et la spécialisation. Les évaluateurs nous le disent (entre autres, celui qui a évalué les programmes de géographie) : la différence d'exigences entraîne la dévalorisation de la majeure. Ici, on a aussi une dévalorisation du B.A. libre. On devrait être capable de faire une sélection pour la spécialisation sans afficher publiquement qu'on dévalorise les autres programmes. J'invite les membres du Sénat à réfléchir là-dessus.
- Sichel : Les articles 8.12.1 et 8.12.2 disent «conformément au règlement 1.22». C'est un peu vague. Je suggère qu'on regarde le texte de cet autre règlement. Le Comité d'appel pourrait avoir un problème d'interprétation.
- A. Bérubé : Le nouveau règlement s'inspire de l'ancien. On y trouve des choses désuètes, par exemple : «session d'automne». Il faudrait peut-être en réviser la rédaction et parler plutôt de «première session d'études», etc. Le recteur a-t-il dit que si on ne peut obtenir la moyenne exigée dans un programme, on ne serait pas admissible dans d'autres programmes? Cela veut dire que l'étudiant-e ne peut faire d'erreur dans sa vie? On voit fréquemment des étudiant-e-s qui changent de programme et qui réussissent.

8.7 Exigences minimales (suite)

- Guérette-Breau : La question de M. Bérubé au recteur clarifie le sens de son observation. Un-e étudiant-e qui n'obtiendrait pas 1,5 serait exclu de tous les autres programmes? C'est sévère et même aberrant! J'ai enseigné pendant 25 ans; j'ai été directrice de département et vice-doyenne. J'ai souvent vu des étudiant-e-s qui ont pris une année pour s'orienter. Ce serait déraisonnable. En première année, les étudiant-e-s cherchent leur identité personnelle et professionnelle.
- Recteur : L'interprétation est bonne, mais de deux choses l'une : ou bien on change les pour des; ou bien on exclut de tous les programmes. J'ai voulu éviter l'incongruence. L'énoncé général n'était pas en lien avec l'énoncé particulier. J'accepte les arguments voulant qu'il s'agirait d'un règlement trop sévère et je retire la suggestion que j'avais faite.
- Viel : La proposition va dans le sens de ce que disait madame Préfontaine. Elle élimine la discrimination entre les différents baccalauréats, au moins en première année. Maintenant, les exigences seront toutes pareilles pour cette année-là. C'est un premier pas.
- Couturier : J'ai une suggestion à faire au CPR pour l'avenir. Il faudrait préciser pour combien de temps l'étudiant-e sera exclu de son programme avant de pouvoir demander sa réadmission. À l'heure actuelle, ça porte à confusion. Est-ce pour une période d'un an? d'un semestre? Certains étudiant-e-s vont à l'Éducation permanente, montent leur moyenne et demandent leur réadmission.
- Weil : On devrait considérer l'invitation de madame Préfontaine à réfléchir sur ce que veulent dire les moyennes. On ne peut résoudre le problème aujourd'hui. Un comité *ad hoc* devrait se pencher sur cette question. Pour lui donner des munitions, je voudrais faire part de certaines constatations. Par exemple, il y a une différence entre les moyennes exigées par diverses facultés. Dans certaines facultés où la moyenne exigée est très élevée, la moyenne des notes obtenues est très élevée aussi. Y a-t-il une corrélation entre la moyenne exigée et celle que les étudiant-e-s vont obtenir? Mon interprétation est que l'espèce humaine étant en évolution, on essaie de se plier aux conditions où l'on vit. Si c'est 2,5 qui est exigé, les professeur-e-s vont orienter leur pensée vers 2,5. La question mérite qu'une étude soit faite. Pour certaines classes, les notes peuvent sembler en inflation par rapport à d'autres classes. Par exemple, dans ma classe de physique, 10% des étudiant-e-s de première année obtenaient A+. Dernièrement, c'est un tiers de la classe qui obtient A+. Que veut dire A, A+ et en particulier C? Pour moi, C, c'est le rendement normal, jugé moyen. Cela veut dire le milieu. Dans un grand groupe, il devrait y avoir autant d'étudiant-e-s en haut et en bas de C, c'est-à-dire 2,0. Je vois un problème quand on exige 2,5 dans un règlement particulier. Si l'on exige plus qu'un rendement moyen, il devrait y avoir plus de la moitié des étudiant-e-s qui ne passent pas d'un niveau à un autre. C'est un problème académique. Mon vœu est que l'on trouve une solution à tout cet imbroglio d'ici six mois. C'est un problème global.
- Président : On confond peut-être *moyenne* et *médiane*...
- Vo-Van : Premièrement, un règlement qui exclurait de tous les programmes n'est pas admissible. Deuxièmement, il existe une différence substantielle entre la majeure et la spécialisation. Je suis d'accord avec M. Weil qu'il faut réviser toute cette question de moyennes pour arriver à une position plus cohérente.
- Tran Quang : Le règlement doit préciser que l'étudiant-e est exclu de son programme. C'est très important. Nous prenons pour acquis que le travail d'orientation se fait bien au secondaire, mais ce n'est pas toujours le cas. Les jeunes peuvent se tromper d'orientation; il ne faudrait pas les en pénaliser à vie. Pour ce qui est de la différence entre les programmes, le concours des circonstances fait que chez nous, paradoxalement, deux tiers de nos étudiant-e-s sont en spécialisation, alors qu'un tiers seulement choisissent la majeure. La perception des jeunes est que la spécialisation est meilleure. Je ne sais pas comment on va régler le problème, mais il faut absolument corriger cette situation, qui est une déformation par rapport à la réalité.
- Dubé : Je vais dans le même sens que madame Préfontaine. Je ne peux accepter la recommandation du CPR parce qu'il s'agit d'une discrimination entre les facultés et les programmes. On pourrait exiger une moyenne minimale pour rester dans un programme; cette moyenne serait la même pour tous les programmes. Si on se trompe de discipline, on doit pouvoir se reprendre et s'inscrire comme étudiant-e libre pour remonter sa moyenne.
- E. Robichaud : Le règlement 8.12.2 exige une moyenne pondérée minimale de 1,5 et une moyenne cumulative de 2,0. Que faire avec un étudiant qui a une moyenne pondérée de 1,1 et une moyenne cumulative de 1,2? Faut-il l'exclure parce qu'il a eu un mauvais semestre?

8.7 Exigences minimales (suite)

- VRER : 1) La proposition demande qu'on adopte les règlements. Le recteur souligne qu'il y a un manque de congruence et c'est vrai. Mais le texte du règlement dit son programme et c'est ce qu'on adopte. 2) Pour ce qui est de la période d'exclusion, il n'y a pas de proposition sur la table. Il faut se demander jusqu'à quel point on doit réglementer chacun des gestes administratifs. S'il y avait une période d'exclusion, je serais hésitant à mettre un chiffre qui en fixerait la durée. 3) On a parlé de moyenne et de médiane. La moyenne vient après le résultat obtenu pour un travail. Pour juger la qualité d'un travail, on utilise les concepts *excellent, bien, moyen*, etc. Le rendement *moyen* se situe entre *passable* et *très bien*. Le concept *moyen* n'est pas un concept statistique. 4) Quant au cas que soulève Edgar Robichaud, c'est un de ceux où je n'aimerais pas réglementer. C'est un bon exemple d'un endroit où les responsables des programmes doivent exercer leur jugement. 5) Au sujet des exigences différentes pour la spécialisation et la majeure, je dirais qu'il y a une problématique, mais elle est plus grande que celle des moyennes. Dans certaines universités, les étudiant-e-s qui arrivent du secondaire ne peuvent pas s'inscrire à la spécialisation. On ne peut y entrer qu'en troisième année si on a réussi à maintenir une certaine moyenne durant les deux premières années. Dans un modèle comme celui-là, la clientèle de la majeure est moins stigmatisée. M. Viel l'a bien précisé : la résolution est un pas vers l'élimination du «double standard». On commence à discuter dans les facultés de la possibilité de faire l'admission à la spécialisation en deuxième ou en troisième année. Il ne s'agit pas seulement d'une question de moyenne.

Le CPR a considéré qu'il avait reçu «l'input» des facultés sur la proposition et que celle-ci constituait un pas vers l'élimination des exigences différentes. Je maintiens la résolution.

Vote sur P17 Pour 11 Contre 15 REJETÉ

- R. Landry : Ça signifie que les anciens règlements s'appliquent?
- Président : Oui, puisque rien n'est changé.

DÎNER 12 h 20
REPRISE 13 h 30

9. **RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (CCJ-950810)** (Voir le Document D, page 57)

9.1 **Réception du procès-verbal**

R : 18-SAC-950824

Lionel Dionne, appuyé par Marielle Préfontaine, propose :

«*Que le procès-verbal CCJ-950810 soit reçu.*»

Vote sur R18 unanime ADOPTÉ

9.2 **Géographie**

- Dubé : J'étais présent à la réunion, mais mon nom n'apparaît pas.
- SG : Nous avons remarqué cette erreur; elle sera corrigée à la prochaine réunion du CCJ.

Le VRER mentionne que le rapport d'évaluation des programmes de géographie a été résumé dans le procès-verbal du CCJ et que le rapport intégral se trouve parmi les documents envoyés aux membres.

9.2 **Géographie** (suite)

R : 19-SAC-950824

Léandre Desjardins, appuyé par Adrien Bérubé, propose :

«1. Que la Faculté des arts soumette aux instances appropriées :

a) *les ajustements jugés nécessaires à ses programmes de géographie en tenant compte des recommandations de l'évaluateur (dans ses commentaires, le doyen de la Faculté des arts note que les professeurs de géographie ont déjà proposé certains ajustements);*

b) *des stratégies visant à améliorer la programmation des cours offerts aux étudiants et étudiantes à temps plein et l'accessibilité de certains cours aux étudiants et étudiantes à temps partiel.*

2. *Que la Faculté des arts prépare un plan d'amélioration de l'équipement mis à la disposition des étudiants et étudiantes et, de concert avec la bibliothèque, complète la collection en bibliothèque. (La Faculté a déjà reçu une subvention pour le développement de son laboratoire de géographie physique.)*

3. *Que la Faculté des arts et les constituantes du CUSLM et du CUS développent des stratégies susceptibles :*

a) *d'intensifier les collaborations pour le développement futur de la géographie acadienne;*

b) *d'exploiter davantage les nouvelles technologies d'information et de communication afin de maximiser l'apport des professeurs des trois constituantes et ainsi augmenter la masse critique des professeurs et des étudiants et étudiantes.*

4. *Que chaque constituante établisse son plan pour trouver un équilibre homme/femme pour l'enseignement et la recherche en géographie à l'Université de Moncton.»*

Grell : 1) Par rapport à la résolution prise, le directeur du Département de géographie a-t-il été invité? 2) Certaines formules du résumé des pages 2 et 3 ne semblent pas correspondre au rapport de l'évaluateur. À la 4e ligne de la page 2, on dit que les programmes «fonctionnent assez bien» et à la page 3, on parle d'un programme qui «réussit relativement bien». Le rapport de l'évaluateur dit plutôt qu'il s'agit d'un programme qui fonctionne bien et que si l'on donne suite aux huit recommandations, il s'agira d'un programme qui atteindra un niveau d'excellence au plan canadien. 3) Je m'adresse maintenant au directeur de la bibliothèque*. La proposition mentionne qu'il faut augmenter la collection en bibliothèque. Ce n'est pas la première fois que je lis ce genre de commentaires dans les dernières évaluations. Tantôt on manque de livres, tantôt le choix n'est pas judicieux. Depuis plus d'un an, il n'y a pas de direction au service des acquisitions. Au delà de commentaires comme celui-ci, il s'agit de poser la question de la responsabilité de l'acquisition.

* Note de la SG : M. Lévesque n'était pas présent durant cette intervention. Il avait prévenu la SG au cours de la matinée qu'un malaise l'obligeait à s'absenter.

9.2 **Géographie** (suite)

Julien : Pour répondre au dernier point de M. Grell, le directeur assume par intérim le poste de responsable des acquisitions. Comme il cumule deux fonctions, c'est impossible pour lui

de faire un travail adéquat. C'est important que la personne responsable des acquisitions ait du temps à consacrer à l'analyse des demandes des facultés et écoles ainsi qu'à la coordination du travail.

- VRER : 1) Le résumé n'attribue pas le concept «assez bien» à l'évaluateur. L'expression a été utilisée quand j'ai mis en contexte la recommandation. 2) L'état des collections à la bibliothèque est l'aboutissement de plusieurs années. Il faut se poser des questions, mais on ne doit pas faire un lien trop étroit entre l'état des collections et la situation actuelle à la bibliothèque. C'est vrai que la recommandation revient dans les rapports d'évaluation. Dans le bilan des rapports d'évaluation que nous préparons, ça ressortira. 3) Pour ce qui est de l'invitation au directeur du Département de géographie, on n'y a pas pensé.
- Recteur : La proposition d'inviter le ou la responsable du programme a-t-elle abouti à une résolution?
- SG : Oui.
- Chiasson : L'invitation du ou de la responsable relève-t-elle du doyen? La dernière fois, on avait invité les directeurs. J'en ai conclu que l'invitation relevait de la SG.
- SG : Il s'agit d'un oubli. Personne n'y a pensé; ni au BDS, ni à mon bureau.
- Chiasson : Je remercie M. Grell d'attirer l'attention sur le manque de correspondance entre le texte de l'évaluateur et celui du résumé. (Dans mon propre résumé, j'ai plutôt cité l'évaluateur.) Dans le premier paragraphe, on parle de «lacunes»; je dirais plutôt «limites». Dans le paragraphe sur les ressources, le VRER renvoie à la Faculté la responsabilité de répartir autrement les ressources pour en donner davantage à la géographie. C'est comme si les ressources de la Faculté étaient figées une fois pour toutes et qu'on ne pouvait aller en chercher à l'extérieur. Si on fait la même recommandation pour chacune des disciplines de la Faculté, où peut-on prendre les ressources? Ceci dit, je comprends les limites à l'intérieur desquelles on doit travailler.
- Préfontaine : Point technique. À la page 2 du procès-verbal du CCJ, le quatrième paragraphe du résumé du rapport de l'évaluateur mentionne que «ces deux profils correspondent assez bien...».
- Grell : Non, il ne s'agit pas de cela. C'est à la troisième ligne que le VRER affirme que les programmes fonctionnent «assez bien». Il est vrai que ce sont des propos qu'on lui prête, mais ils ont une incidence. Je ne trouve pas qu'ils reflètent ce que dit le rapport.
- Préfontaine : Dans le résumé, on essaie de s'en tenir au rapport d'évaluation qui, aux pages 12 et 13, utilise les mots «assez bien».

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

9.3 **Service social**

Le VRER signale qu'il s'agit d'une réorientation majeure du baccalauréat en service social. Il en explique le contexte en reprenant les points présentés à la page 5 du CCJ-950810. Puis, il ajoute la précision suivante.

- VRER : La résolution du CCJ n'est pas exactement ce qu'avait recommandé l'École, mais elle a fait l'objet d'une entente entre l'École et mon bureau. Il est important que le Sénat se prononce afin que l'École, qui est à un point tournant, sache quelle orientation elle doit donner à la restructuration de son programme. L'essentiel des pages 5 et 6 se résume au fait que la formation n'en est plus une de quatre ans que l'on commence après le secondaire. On cherche à bâtir une clientèle autrement. Au moins pendant la période de transition, la durée de la formation sera de cinq ans. Pour plus de renseignements, je vous invite à lire le rapport de mai 1994.

9.3 **Service social** (suite)

R : 20-SAC-950824

Léandre Desjardins, appuyé par Jean-Bernard Robichaud, fait la proposition

suivante :

« **Considérant** qu'une comparaison avec les universités Dalhousie et Saint Thomas laisse voir que des étudiants et étudiantes admis en service social dans ces universités sont plus âgés et qu'un plus grand nombre d'entre eux ont déjà complété un baccalauréat dans une autre discipline (en effet, dans ces universités, c'est respectivement 80 % et 50 % des étudiants et étudiantes admis en service social qui ont complété un premier baccalauréat universitaire);

Considérant que dans ces mêmes universités, on exige une formation universitaire initiale avant l'admission au programme de service social;

Considérant que les étudiants et les étudiantes admis en service social à l'Université de Moncton sont essentiellement des finissants et finissantes de l'école secondaire;

Considérant que pour arriver à recruter une clientèle plus mature dans son programme de baccalauréat, l'École de service social aura besoin d'une période de transition;

qu'il soit résolu :

- 1) que la condition minimale d'admissibilité au programme de service social à l'Université de Moncton soit deux années universitaires complétées;
- 2) qu'une période de transition soit prévue au cours de laquelle l'École de service social développera son recrutement sur la base d'une clientèle plus mature et capable de terminer sa formation en service social en deux ans;
- 3) qu'une formation en service social d'une durée de trois ans soit possible pour ceux et celles qui remplissent la condition minimale d'admissibilité;
- 4) que l'École de service social développe ses politiques, son image et ses procédures de sélection de manière à favoriser l'admission d'une clientèle étudiante démontrant un degré de maturité approprié.»

- Laforest : Pour aller dans le sens de M. Desjardins, j'ajouterai quelques précisions sur le but poursuivi par l'École. Nous voulons partir des besoins de la société. Pour y arriver, il faut premièrement appuyer la formation sur la maturité des étudiant-e-s. Deuxièmement, la formation professionnelle doit avoir une forte composante pratique. C'est très important pour nous. Les conditions d'admission sont un minimum de deux ans; la formation professionnelle se donnera en trois ans. Nous avons discuté de la période de transition à l'École ainsi qu'avec le VRER et son adjointe, Mme Préfontaine. La période de transition peut aboutir à une modification du profil d'admission demandé, c'est-à-dire les deux ans de formation. Il se peut qu'on fasse comme Dalhousie et qu'on demande de détenir un premier baccalauréat. Il se peut aussi qu'on maintienne deux ans de formation générale plus trois ans de formation professionnelle. On est prêt à s'engager honnêtement pour voir ce que ça va donner.
- Befekadu : On demande un programme de trois ans après deux ans de formation universitaire, mais à la page 7, on lit : «En bout de ligne... l'objectif... est de ramener à deux ans la formation en service social proprement dit». Il y a une contradiction.

9.3 **Service social** (suite)

- Ouellette : Autrefois, il existait surtout des maîtrises en service social parce qu'on voulait une certaine maturité de la part des étudiant-e-s. La situation a évolué énormément. Au pays, combien d'université ont des programmes de premier cycle en service social? Quelle est la formule dominante?
- Laforest : Dans les années 60, il n'y avait pas de baccalauréat dans la plupart des écoles de

service social. Maintenant, on trouve les deux : des baccalauréats et des maîtrises dans les 27 ou 28 écoles du pays.

- Ouellette : Je vois toute la sagesse d'avoir des étudiant-e-s qui ont beaucoup de maturité. Quand il faut aller enlever un enfant dans une famille...
- A. Bérubé : J'essaie de comprendre ce qu'on est en train de faire. Je vois quatre principes, mais ce n'est pas évident comment on va les appliquer en termes d'échéancier. Est-ce que ça veut dire qu'il n'y aura pas d'admissions en septembre 96?
- VRER : La question de M. Bérubé peut être liée à celle de Mme Befekadu. Avant de passer à un programme de cinq ans, je voudrais qu'on essaie, pendant une période de transition, de voir si on pourrait assurer une formation adéquate en quatre ans. Cinq ans, c'est exigeant, financièrement, entre autres. Par contre, les étudiant-e-s ont plus de maturité. Les universités près de nous (Saint Thomas et Dalhousie) ont des programmes de quatre ans. Elles réussissent assez bien parce qu'un grand nombre de leurs étudiant-e-s font partie d'une clientèle mature. Ici, parce que le bassin de population est moins grand, nous n'avons pas de garantie que nous aurons ce type de clientèle. Si nous ne réussissons pas à attirer suffisamment d'étudiant-e-s matures, nous devons avoir trois ans de formation professionnelle. Ce n'est pas la conclusion que je souhaite. Ce sera au Sénat de décider. Si nous réussissons à recruter une clientèle mature (par exemple, des personnes qui auraient déjà un baccalauréat), la formation de deux ans sera possible. Pour l'instant, il faut laisser à l'École le soin de déterminer la durée de la période de transition nécessaire. Quant à la question des admissions en septembre 96, il faudra regarder les profils et décider qu'on acceptera les étudiant-e-s plus matures.
- Villalon : J'ai lu attentivement les documents, mais plusieurs questions restent sans réponse. Je comprends la nécessité d'une clientèle plus mature et la valeur d'une formation pratique. Mais cette nouvelle orientation implique beaucoup de changements. Il faudra des stages de plus longue durée, des stages supervisés par des personnes du milieu qu'il faudra former. Il y aura un suivi à faire. Tout cela suppose des ressources additionnelles. Je ne vois aucun élément qui permettrait de comprendre comment l'École peut organiser ses ressources pour faire les changements nécessaires à une meilleure formation.
- Recteur : Il faudrait revenir sur la question centrale de ce document. L'École est rendue à un point où elle a deux choix : 1) poursuivre la démarche dans laquelle elle s'est engagée sans avoir reçu l'approbation du Sénat; elle risque alors de faire beaucoup de travail inutile; 2) demander maintenant au Sénat un accord de principe sur l'orientation envisagée. Un refus de la part du Sénat forcerait l'École à revenir à la case de départ.

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

9.4 **Priorités au sein des programmes existants**

Le VRER attire l'attention sur le document préliminaire (Document A, p. 9) qui a fait l'objet d'une discussion au CCJ. Il ajoute qu'il n'a pas de recommandations à faire sur ce point à la présente réunion, mais qu'il en aura peut-être en novembre

- Sichel : À quelle catégorie appartient le DSS?
- VRER : Quand le tableau sera complet, il devrait refléter la catégorisation utilisée par Statistique Canada. Le CCJ n'a pas formulé de recommandation comme telle. Le tableau sera retravaillé.
- Grell : À la page 8, on rapporte que le VRARH s'inquiète du fait qu'on semble vouloir établir des priorités sans pour autant envisager l'élimination de programmes. Ce n'est pas la première fois qu'il tient ces propos, qui peuvent être interprétés de bien des façons. Je reste fort sur ma faim et souhaiterais un message clair.

9.4 **Priorités au sein des programmes existants** (suite)

- VRARH : Dans un exercice de «priorisation» qui vise la poursuite de l'excellence dans l'enseignement et la recherche, on se doit de voir la pertinence des programmes de l'Université. On doit examiner l'ensemble et se demander si tous les éléments sont pertinents et nécessaires. Je n'ai pas d'arrière-pensée, mais le Sénat et les autres instances doivent se pencher sur cette question.

- Ouellette : Les implications du tableau de la page 9 pourraient être extrêmement lourdes. J'ai un problème avec ce qui est sous-entendu, avec ce que ça pourrait vouloir dire. Que Statistique Canada ait reconnu des catégories de disciplines, ce n'est pas énervant; à bien des égards, il s'agit de disciplines universelles. Mais j'ai de la difficulté à relier ces catégories à notre situation à nous. C'est très général. À notre époque, il y a des critères plus valides et plus reconnus sur lesquels s'appuyer pour garder ou fermer un programme : les indicateurs d'excellence. Il faudrait qu'on s'entende sur une dizaine de ces indicateurs, par exemple : la qualité de la recherche, la qualité des publications, le nombre d'étudiant-e-s que la discipline attire. Nous sommes rendus à un point où il nous faut un discours beaucoup plus transparent. Les ressources sont limitées. Est-ce qu'il faut effectivement penser à fermer des programmes? On ne devrait pas avoir peur des mots. Il faut une discussion virile. Aucun des points que j'ai soulignés ne se trouve dans le document.
- Weil : Il ne s'agit pas seulement de savoir si le DSS est dans la catégorie des professions de la santé. Le tableau parle de bacheliers et de bachelères. Le DSS n'étant pas un baccalauréat, est-il compris dans la répartition du tableau?
- Tran Quang : Je suis préoccupé par la question des priorités au sein des programmes existants. Souvent, on confond trois choses qui sont différentes : le coût, l'excellence et les besoins sociaux reliés à la mission de l'Université. Il ne faudrait pas privilégier automatiquement un de ces points au détriment des autres. Peut-on supprimer les cours de français sous prétexte qu'ils coûtent cher? Ce n'est pas seulement le coût ou l'excellence qu'il faut considérer, mais également les besoins de la société. C'est là un point important qu'il faudra éclaircir avant d'avoir des propositions.
- VRER : Le DSS n'est pas un baccalauréat; il n'est donc pas inclus dans le tableau. Les secteurs disciplinaires, les indicateurs d'excellence, les besoins de la société, etc., tout cela est pertinent. J'aimerais éviter que l'on décide d'éliminer un programme uniquement parce qu'il coûte cher. Je suis aussi réticent à faire automatiquement ce que la société semble dire qu'il faut faire. Souvent, ce sont les besoins immédiats, ceux du présent, qui sont perçus dans la société. En éducation, par exemple, la société perçoit qu'il y a trop d'enseignant-e-s, mais c'est une situation temporaire. Il faut faire attention que nos choix ne soient pas ballottés indûment par ce type d'information. Notre énoncé de mission dit que l'Université aspire à donner une formation dans tous les secteurs d'activités. Le tableau nous rapproche du portrait de ce que nous sommes; il nous montre où en est l'Université dans ces secteurs d'activités. Pour desservir la société qui nous préoccupe, nous ne pouvons compter sur trois ou quatre universités. Il nous faut d'abord un portrait des secteurs où nous produisons des diplômé-e-s. Un portrait qui nous permettra de nous demander si l'équilibre actuel entre les secteurs est le bon. Commençons d'abord par le portrait global. Ensuite, nous pourrions aller plus loin.

10. RAPPORTS D'ÉVALUATION

Comme M. Grell avait manifesté auprès du BDS son désir que ce point soit mis à l'ordre du jour, le président lui demande d'ouvrir le débat. M. Grell précise qu'il aurait souhaité voir à l'ordre du jour la lettre de Mme Massé datée du 10 mars. À son avis, cette lettre renferme des points essentiels, dont la nécessité de tenir compte le mieux possible des rapports d'évaluation des programmes.

R : 21-SAC-950824

Paul Grell, appuyé par John Sichel, propose :

«Que le Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique étudie systématiquement l'ensemble des rapports d'évaluation de programme afin d'aboutir, en lien avec les écoles et départements concernés, à un diagnostic précis en matière d'enseignement et de recherche scientifique au sein de notre institution universitaire.»

10. RAPPORTS D'ÉVALUATION (suite)

- VRER : Ce travail est déjà commencé. Madame Préfontaine est en train de faire un bilan des évaluations effectuées depuis 1989. Il sera peut-être prêt pour le Sénat de novembre. Sinon, ce sera celui de février. On prévoit qu'il contiendra des éléments de diagnostic. Ces éléments pourront être utiles au Comité.
- El-Jabi : Le Comité est provisoire; l'évaluation des programmes est un processus continu.

Comment le Comité va-t-il pouvoir étudier les rapports qui viendront plus tard?

- Dubé : Je me demande si ce Comité ne fait pas double emploi avec le CPR. Le bureau du VRER pourrait devenir un outil pour le Comité. Il ne faut pas seulement faire une analyse. Le Comité doit aller plus loin.
- Sichel : J'ai compris qu'on demande de regarder l'ensemble pour essayer d'avoir des recommandations globales.
- Recteur : Je pense que la proposition, dans son intention principale, est bien fondée. J'y vois cependant des limites. Les évaluations n'ont porté que sur les programmes de premier cycle et nous demandons un bilan de l'ensemble. Pour un tel bilan, les études supérieures sont importantes. Avec la démarche proposée, on aura un diagnostic, mais je ne suis pas certain qu'il sera de qualité suffisante.
- Grell : J'aimerais répondre aux objections. D'abord, à M. El-Jabi, je dirais que c'est le cas pour tout organisme. Nous n'avons pas la prétention de jouer au prophète. Il s'agit d'utiliser ce qui existe. Je suis prêt à changer la formulation si elle laisse l'impression qu'on fait quelque chose de contraignant. Quant à la question du double emploi, en matière de réflexion, ce peut être positif. En fait, il ne me semble pas qu'il y ait double emploi; c'est de l'attribution du Sénat de se pencher sur la qualité académique. On cherche à donner quelques outils. Madame Préfontaine est membre du Comité; j'en suis heureux. C'est évident que le fait de s'en tenir au premier cycle est une limite. À l'heure actuelle, nous avons une vision complètement éclatée de la situation. Le texte n'a pas la prétention d'être une contrainte. On peut dire «bilan provisoire» au lieu de «diagnostic précis».

Monsieur Sichel, qui a appuyé la proposition, est d'accord pour incorporer le changement de formulation.

La résolution R : 21 se lira comme suit :

«Que le Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique étudie systématiquement l'ensemble des rapports d'évaluation de programme afin d'aboutir, en lien avec les écoles et départements concernés, à un bilan provisoire en matière d'enseignement et de recherche scientifique au sein de notre institution universitaire.»

Vote sur R21

Pour 33

Contre 1

ADOPTÉE

11. SCIENCE INFIRMIÈRE

11.1 Entente avec le gouvernement : information

Le VRARH signale que le procès-verbal du CGV-950610 donne le texte de la résolution adoptée (p.19) ainsi que le texte du projet d'entente tel qu'il existait à cette date (p.80-82). À toutes fins utiles, ce projet n'a pas changé depuis. Il rappelle qu'au dernier Sénat, il avait fait état des problèmes de négociations entre l'Université et le gouvernement. Dans les lignes qui suivent, il résume ce qui s'est passé depuis.

- VRARH : Entre la réunion du Sénat et celle du CGV, il y a eu beaucoup de discussions avec le CUS, le CUSLM, le VRER et l'École des sciences infirmières. Le gouvernement a enrichi son offre de façon importante et nous sommes arrivés à une entente qui satisfait au principe d'autofinancement établi par le Sénat. Le problème est donc réglé. De plus, nous avons obtenu que le gouvernement réduise ses exigences envers l'Université, par exemple par rapport à l'obligation d'embaucher le personnel des écoles

11.1 Entente avec le gouvernement : information (suite)

infirmières. Nous ne pouvions pas embaucher autant de personnes qu'on avait prévu au début parce que le financement promis n'a pas été accordé. Nous avons aussi obtenu que la durée de l'entente ne soit pas de huit ans, comme le proposait le gouvernement, mais de quatre.

11.2 Implications pour la Charte

- VRARH : La Charte est une loi très complexe qui résulte des compromis auxquels on est arrivé après des décisions assez controversées. Les avocats de l'Université sont encore en train d'étudier si une modification à la Charte est maintenant nécessaire pour nous permettre d'offrir la troisième et la quatrième année du programme de science infirmière à Edmundston et à Bathurst. Nous aurons probablement besoin d'une modification mineure. Si l'avis juridique nous dit que c'est le cas, nous allons vous en proposer le libellé. Il sera distribué bien avant la réunion de novembre. Il faudra un vote des deux tiers au Sénat et au CGV.
- Doucet : Quelle est la nature de la modification?
- VRARH : L'Université pourrait créer une nouvelle constituante par un vote à majorité simple, mais on ne peut modifier le rôle d'une constituante sans un vote des deux tiers et probablement une modification faite par l'Assemblée législative.
- Befekadu : Le travail accompli par l'Université a permis de faire avancer le dossier et de nous sécuriser quant à l'aspect financier. Mais l'intégration d'un personnel dépasse la question administrative. Ça demande que le nouveau personnel soit intégré au plan professoral et à la vision universitaire, alors que les personnes intégrées viennent d'écoles de diplômés qui ont une formation plus technique. Les ententes sont là. Le Sénat avait pris l'engagement de ne pas ouvrir la Charte. L'enseignement à distance était un moyen de ne pas l'ouvrir. Depuis que je suis ici, j'ai toujours senti que l'ouverture de la Charte représentait un grand danger, une vision apocalyptique de l'avenir de l'Université. Les professeures de l'École se sont penchées sur la mission de l'École et sur ses programmes. Nous avons proposé une structure administrative d'école réseau qui peut-être crée des difficultés pour la Charte, mais nous avons essayé de trouver, à l'intérieur des structures actuelles, un lien entre les trois constituantes. L'assemblée d'école est une structure qui comporte des liens entre les trois centres. Nous avons l'engagement de maintenir l'unité du programme. Je pense qu'on s'est engagé avec difficulté à proposer cette intégration des écoles. Au lieu de morceler les universités, nous avons voulu les unir. Le bénéfice de l'intégration, c'est qu'on augmente le personnel, ce qui permet la diversification des voies de recherche et la possibilité d'offrir des cours à option. Je ne suis pas prête à dire qu'on peut ouvrir la Charte. Je m'y opposerai de façon farouche! Pour donner une idée de la façon dont pourrait fonctionner l'école réseau, je me suis permis de faire mettre à l'ordre du jour le dépôt de deux documents. Le tout n'est pas complété, mais la schématisation donne une représentation visuelle de la structure envisagée.
- Mallet : A-t-on déjà modifié la Charte? Si on l'ouvre, est-ce qu'on crée un précédent pour d'autres programmes? Si on peut, il faudrait éviter de l'ouvrir en trouvant plutôt un moyen ingénieux de travailler avec les autres centres.
- VRARH : La Charte a été adoptée en 1963. Elle a été modifiée de temps à autre. La dernière fois, c'était en 1986 pour permettre d'offrir les sciences forestières au CUSLM. L'école réseau est une idée moderne et ingénieuse. Madame Befekadu a raison : il faut travailler de plus en plus pour qu'elle devienne une entité. Le problème, c'est que la Charte dit que les budgets des trois centres sont séparés, alors que pour une école réseau, il faudra partager les budgets. Par exemple, le CUSLM administrera une partie des ressources de l'école réseau. Nous avons aussi trois conventions collectives. Ça vient nuire un peu au concept d'école réseau du côté administratif, mais non du côté universitaire. Personne ne veut ouvrir la Charte. Nous le faisons seulement dans la mesure où c'est essentiel pour atteindre nos objectifs. La Charte peut être modifiée de façon très étroite, seulement pour l'École de science infirmière. D'autres disent qu'il faut une ouverture plus grande pour inclure l'enseignement à distance, etc., mais ce sera pour plus tard. Un document sera présenté qui contiendra la justification de l'ouverture et le libellé de la modification.
- Tran Quang : À la page 48 du procès-verbal du dernier Sénat, on parle de 400 000\$ par année pour assurer ce nouveau programme. La lettre d'entente dit 600 000\$. Est-ce une révision des estimations ou le résultat d'un compromis? S'il faut 400 000\$ par année, ça risque de coûter très cher à l'Université. La date limite n'est pas mentionnée.

11.2 Implications pour la Charte (suite)

- VRARH : L'entente vient à échéance le 31 mars 1999. Le budget se trouve aux pages 83-86 du CGV-950610. Les prévisions budgétaires pour la première année sont de 757 000\$; pour la deuxième : 1 656 000\$; pour la troisième : 1 851 000\$. À la page 87, on trouve le sommaire des revenus et des dépenses. La première année, le gouvernement donne 1 431 326\$, alors que les dépenses ne s'élèvent qu'à 757 000\$. Ce surplus et le revenu tiré des frais de scolarité couvriront le léger déficit prévu pour la deuxième et la troisième année. C'est complexe à expliquer. Pour la ventilation, reportez-vous au

procès-verbal du CGV de juin dernier.

PAUSE 15 h 2
REPRISE 15 h 10

12. RÉFORME DU SÉNAT : INFORMATION

La SG fait part aux membres des démarches entreprises par le BDS concernant l'application des recommandations du Comité sur la transparence et l'imputabilité du Sénat.

· SG : Le BDS envisage de présenter un plan d'ensemble des réformes qu'il recommande. Entre-temps, pour aller au plus urgent, il a fait trois changements qui s'inscrivent dans l'esprit du rapport : 1) il fixe une date limite pour la réception de suggestions de points à inscrire à l'ordre du jour; 2) il donne une réponse quant à la façon dont les suggestions seront traitées; 3) il place les points qui demandent le plus de réflexion au début de l'ordre du jour et les dossiers plus routiniers à la fin. On examine présentement une hypothèse selon laquelle le Sénat aurait deux types de réunions : les quatre réunions ordinaires pour les dossiers de dernière instance et deux autres réunions à distance pour traiter de sujets en première instance (par exemple, en comité plénier). Le BDS a de plus entrepris un sondage auprès des autres universités quant à la fréquence des réunions du Sénat, le rôle du BDS, etc. Il compte placer régulièrement la réforme à l'ordre du jour du Sénat.

13. RAPPORTS ANNUELS

(Voir le Document E, page 66)

R : 22-SAC-950824

Michel Doucet, appuyé par Lita Villalon, propose :

«Que les rapports annuels soient reçus.»

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

Le VRER explique ce que propose le BDS quant à la discussion des rapports annuels.

· VRER : En préparant l'ordre du jour et en réfléchissant à la réforme du Sénat, le BDS s'est demandé s'il fallait prévoir la discussion des rapports annuels. Par le passé, on avait, à l'occasion, entendu la remarque qu'il était inutile de débattre du contenu de ces rapports. Plutôt que de trancher, le BDS a préféré introduire un processus plus précis. J'ai été chargé de préparer un projet de résolution.

R : 23-SAC-950824

Léandre Desjardins, appuyé par Victorin Mallet, propose :

«Considérant que les rapports annuels ont été peu débattus au Sénat académique par le passé. (À sa session du mois d'août 1994, le Sénat académique a convenu de reporter la discussion sur les rapports annuels à une prochaine réunion où il n'y a presque pas eu d'échange sur le sujet);

13. RAPPORTS ANNUELS (suite)

Considérant que que certains auteurs de ces rapports ont périodiquement critiqué la pertinence et l'utilité de ces derniers;

Considérant que le BDS croit en la valeur de rapports annuels pourvu qu'ils soient disponibles à la communauté universitaire par les nouveaux moyens technologiques;

Considérant que le BDS croit que le Sénat académique devrait exiger un

rapport annuel non seulement des facultés/écoles mais de toutes les unités qui en relèvent (dont les centres de recherche/ chaires/instituts) et qu'il devrait publier la liste de ces unités avec les rapports soumis;

Considérant que les rapports annuels permettent de constater à quel point les unités appliquent les politiques du Sénat académique;

Il est résolu :

qu'on exige un rapport annuel de toutes les instances permanentes qui relèvent du Sénat académique (les facultés/ écoles incluant le CUSLM et le CUS, les centres de recherche, les chaires d'étude, les instituts);

qu'on collige et distribue les rapports annuels sur papier aux membres du Sénat académique et par voie électronique à la communauté universitaire et que ces rapports soient accompagnés de la liste des unités qui doivent se soumettre à l'exigence d'un rapport;

que le Sénat académique reçoive les rapports annuels pour distribution sans prévoir de présentation orale, séance tenante;

que toute question avancée pour discussion et concernant les rapports annuels soit placée à l'ordre du jour par les voies normales prévues à cette fin.»

- Grell : Il faudrait archiver ces rapports. Je ne sais si ça se fait, mais il est important de conserver ces documents. Je regrette qu'on ne puisse pas en discuter le contenu. Dans la proposition, j'aurais tendance à enlever les «considérant». Ce sont des jugements de valeur et je les trouve inutiles.
- Président : Rien ne nous empêche de discuter les rapports. La proposition touche les rapports à l'avenir.

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

- VRER : Par le passé, les membres du Sénat se permettaient de poser des questions. C'est la seule procédure que je verrais aujourd'hui. Pour ma part, j'ai fait mes commentaires dans mon rapport annuel placé dans *Affaires nouvelles*.
- Recteur : L'interprétation de M. Grell qu'on ne pourra discuter des rapports pourrait être corrigée en votant une résolution qui dirait : «sont discutés pour une période de temps x». Cette période pourrait être précisée.
- Mallet : J'ai interprété que la résolution signifiait : pour éviter qu'on perde du temps au Sénat, le contenu des rapports pourra être discuté ailleurs. C'est pour cela que je l'ai appuyée.
- Président : Quand la résolution prend-elle effet?
- VRER : Mon interprétation de la résolution est qu'elle s'applique à partir de l'an prochain et non aujourd'hui.
- LeBlanc : Le président a dit avant la résolution qu'on n'empêcherait pas la discussion.

13. **RAPPORTS ANNUELS** (suite)

- Weil : J'aimerais demander au doyen de la Faculté des arts si le rapport plus détaillé dont il parle est disponible sur le réseau électronique.
- Chiasson : Il n'est pas encore disponible. J'ai reçu l'assurance qu'il le sera.
- Weil : La résolution dit que les rapports seront distribués par voie électronique. Comment cela se fera-t-il?
- VRER : On a commencé à faire l'expérience d'envoyer des rapports par courrier électronique.

- Weil : Devrons-nous en faire la demande?
- VRER : Non, je ne pense pas.
- Weil : Ils seront sur le WWW?
- VRER : Je ne m'y connais pas beaucoup dans ces questions techniques.
- Weil : Le document reçu de la FESR contient des choses intéressantes, mais ce n'est pas à proprement parler un rapport. Le Sénat va-t-il recevoir un rapport de la FESR portant sur l'année 1994-1995?
- Vo-Van : L'auteur du rapport n'est pas moi. Je ne suis donc pas responsable de son contenu. J'en ai pris connaissance en même temps que vous. J'avais offert au doyen de travailler avec lui à ce rapport, mais cela n'a pas été fait.
- Villalon : Mon interprétation est que M. Jankowski annonce, dès le début, que son document contient quatre parties. Son rapport officiel, ce sont les deux premières pages.
- A. Bérubé : Le rapport du CUSLM contient sept propositions qui sont mises sur la table. Comment pouvons-nous en disposer?
- Villalon : À mon avis, elles peuvent être traitées, comme le dit le dernier point de la résolution. Elles pourraient être placées à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sénat dans les délais prévus.
- Président : Mme Villalon se chargera de la faire mettre à l'ordre du jour.

14. RECONNAISSANCE DES ACQUIS (Voir le Document F, page 145)

R : 24-SAC-950824

Léandre Desjardins, appuyé par Marielle Préfontaine, propose :

«*Que le document Reconnaissance des acquis soit reçu.*»

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

Le VRER rappelle qu'au moment d'adopter la politique de reconnaissance des acquis, le Sénat avait demandé des rapports périodiques. Le présent rapport répond à cette demande et permet au Sénat de voir où en est ce dossier.

- Président : Je félicite Mme Préfontaine pour le prix d'excellence que lui a valu la trousse sur la reconnaissance des acquis.

La DGEP résume les principaux points de son rapport écrit. En terminant, elle insiste sur deux points.

14. RECONNAISSANCE DES ACQUIS (suite)

Préfontaine : Le premier est négatif; il s'agit de la frustration des adultes qui, après avoir préparé avec soin un portfolio, reçoivent une réponse négative sans même que la faculté leur ait donné la chance de faire leurs preuves au cours d'une entrevue ou d'un examen de défi. Le deuxième point est positif. Je remarque une tendance chez les professeur-e-s à trouver un moyen de faire compléter la formation menant à l'obtention des crédits, plutôt que de donner une réponse négative.

Mme Préfontaine annonce qu'un autre rapport sera soumis dans deux ans.

15. NOMINATIONS

(Voir le Document G, page 147)

15.1 Bureau de direction du Sénat

La SG explique qu'au BDS, il faut élire un-e étudiant-e membre du Sénat pour remplacer Pascal Robichaud, qui n'est plus étudiant.

R : 25-SAC-950824

Mise en candidature

Pascal Dubé

Proposeure : Julie Corriveau

Le président déclare l'élection de **Pascal Dubé** au Bureau de direction du Sénat.

15.2 Comité d'attestation d'études

La SG explique qu'au CAE, le mandat de Bernadette Bérubé prend fin en août 1995 de même que celui de Ricky Landry. Il faut donc élire un-e professeur-e membre du Sénat et un-e étudiant-e, membre du Sénat.

R : 26-SAC-950824

Mises en candidature

Bernadette Bérubé
(Celle-ci refuse.)

Proposeure : Marielle Préfontaine

Louise Péronnet
(Celle-ci refuse.)

Proposeure : Lita Villalon

Corine Auger
(Celle-ci refuse.)

Proposeur : Adrien Bérubé

Lionel Dionne

Proposeure : Corine Auger

Le président déclare l'élection de **Lionel Dionne** (professeur) au Comité d'attestation d'études.

R : 27-SAC-950824

Mise en candidature

Chantal Thériault

Proposeure : Shirley Paulin

Le président déclare l'élection de **Chantal Thériault** (étudiante) au Comité d'attestation d'études.

15.3 Comité des programmes

La SG explique que le mandat de quatre membres du CPR prend fin en août 1995 : celui d'Andréa Boudreau-Ouellet, de Marjolaine Dugas, de Ronald C. LeBlanc et de Bernard Nadeau. Il faut donc élire : deux sénateurs ou sénatrices, provenant du CUM; une personne qui n'est pas membre du Sénat, provenant du CUM; un-e étudiant-e de l'Université de Moncton; une personne provenant du CUS.

Deux sénateurs ou sénatrices, provenant du CUM

R : 28-SAC-950824

Mises en candidature

John Sichel	Proposeur : Victorin Mallet
Renaud LeBlanc (Celui-ci refuse.)	Proposeur : Adrien Bérubé
Zénon Chiasson (Celui-ci refuse.)	Proposeure : Lita Villalon
Michel Doucet	Proposeure : Éliane Befekadu

Le président déclare l'élection de **John Sichel** et de **Michel Doucet** au Comité des programmes.

Une personne qui n'est pas membre du Sénat, provenant du CUM

R : 29-SAC-950824

Mises en candidature

Marie-France Albert	Proposeur : Michel Doucet
Michèle Caron	Proposeur : Michel Doucet
Louise Girard	Proposeur : Victorin Mallet
Georges Wybouw	Proposeur : Paul Lanctôt
Yves Poussart	Proposeur : Victorin Mallet

Scrutateurs : Viateur Viel et Paul-Émile Benoit

Le président déclare l'élection d'**Yves Poussart** au Comité des programmes.

15.3 Comité des programmes (suite)

Un-e étudiant-e de l'Université de Moncton

R : 30-SAC-950824

Mises en candidature

Pascal Dubé

Proposeure : Shirley Paulin

Marjolaine Dugas

Proposeur : Lionel Dionne

Le président n'accepte pas cette dernière mise en candidature, la personne proposée n'ayant pas été pressentie à l'avance.

Le président déclare l'élection de **Pascal Dubé** au Comité des programmes.

Une personne provenant du CUS

R : 31-SAC-950824

Adrien Bérubé, appuyé par Lionel Dionne, fait la proposition suivante :

*«Advenant la démission de Nicolas Landry, que son successeur **Gilbert Royer** soit nommé au Comité des programmes comme remplaçant.»*

Vote sur R31

Pour 33

Contre 1

ADOPTÉE

Le président déclare l'élection de **Gilbert Royer** au Comité des programmes, advenant la démission de Nicolas Landry

15.4 Conseil de l'éducation permanente

La SG explique qu'il faut élire un sénateur ou une sénatrice pour remplacer Ronald C. LeBlanc qui n'a plus la qualité de membre du Sénat.

R : 32-SAC-950825

Mise en candidature

Marcelle Laforest

Proposeure : Marielle Préfontaine

Le président déclare l'élection de **Marcelle Laforest** au Conseil de l'éducation permanente.

16. MANDAT DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Le président d'assemblée, Pierre Dion, s'absente. Le recteur préside cette partie de la réunion.

Recteur : Au dernier Sénat, ce point était à l'ordre du jour. On n'a pu régler la question puisque nous avons perdu la communication avec le CUS et le CUSLM. Il aurait été inconvenant de prendre une décision de cette importance uniquement avec les membres du CUM. Nous avons devant nous la question suivante : Les membres sont-ils disposés à décider de l'avenir du président actuel, Pierre Dion? Les options ne sont pas très nombreuses. On peut être d'accord pour un mandat d'un an ou non. Si on dit non, il faudra trouver une autre personne. Avant de voter, on peut avoir une discussion.

16. MANDAT DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE (suite)

- Weil : On a une tradition à travers tout le réseau universitaire selon laquelle il y a une procédure de nomination aux divers postes. On a toujours demandé des candidatures. La seule exception est le poste de président d'assemblée du Sénat. Il a eu cinq mandats successifs.

P : 33-SAC-950824

Francis Weil, appuyé par Lorraine Julien, propose :

«Qu'un appel de candidatures pour le poste de président-e d'assemblée du Sénat soit fait.»

- Grell : Je vais dans le même sens. Il serait sain que l'on cherche une formule qui structurerait les choses. Jusqu'ici, on a procédé par cooptation. Il serait souhaitable de passer à une ouverture des candidatures permettant à plusieurs membres de la communauté universitaire de se présenter. Dans l'application, il faudrait déterminer une période intérimaire. On pourrait demander au président actuel d'assurer l'intérim.
- Lacombe : Le président d'assemblée actuel n'est pas membre du Sénat. Faudra-t-il être membre du Sénat pour poser sa candidature?
- Recteur : Je n'étais pas en poste au moment où on a pris la décision d'avoir un président d'assemblée. Peut-être que des membres pourraient nous éclairer.
- El-Jabi : Le Comité sur la transparence a étudié ce point et a fait une recommandation. Avant de changer les règles du jeu, on pourrait demander au BDS de traiter cette question.
- Recteur : Ce serait donc prématuré d'entretenir cette proposition. Il y aurait un énoncé qui devrait être repris par le BDS et vous souhaitez que ce soit la voie à suivre.
- Ouellette : Je n'ai pas mémoire de ce que dit le rapport là-dessus. Il ne s'agit pas d'une réforme en profondeur, mais plutôt de savoir s'il n'y a pas lieu de donner à d'autres membres de la communauté universitaire l'occasion d'accomplir cette importante fonction. Ce que dit Francis Weil s'inscrit dans le créneau universitaire. Je n'ai pas de difficulté avec ça. On pourra penser aux modalités (nombre d'années, etc.). Si on accepte le principe, ça peut se faire rapidement. Ça n'exclurait pas que M. Dion puisse soumettre sa candidature.
- Recteur : Cela voudrait dire que sur le fond, la proposition est recevable. Jusqu'à maintenant, on a toujours considéré qu'il y avait une première étape : une décision quant à la personne qui occupe le poste. La proposition fait un énoncé général sur l'ouverture du poste, mais on ne traite pas de la situation du président actuel. Même si on vote oui, personne n'a dit ce que l'on fait du titulaire actuel. L'assemblée est souveraine; la proposition est dûment appuyée.
- A. Bérubé : Notre comité s'est posé la question à savoir si le président ou la présidente devait être membre du Sénat, être membre de la communauté universitaire ou provenir de l'extérieur de l'Université. Nous avons fait un sondage. La proposition que ce soit quelqu'un de l'extérieur de l'Université a reçu un accord important. En pratique, il faut faire deux choses : 1) mandater le BDS de réfléchir encore; 2) décider aujourd'hui de renouveler le mandat du président.
- Villalon : Je suis d'accord avec MM. Bérubé et El-Jabi. Le travail de réforme est amorcé au BDS; nous avons voulu donner la priorité aux choses urgentes. On peut peut-être s'entendre que si c'est un point prioritaire, le BDS continuera son travail et proposera au Sénat une procédure. Il serait plus logique de renouveler le mandat, mais en gardant l'intention de travailler à une procédure.
- Recteur : Il faudrait décider en premier lieu de ce qu'on fait avec le titulaire actuel et voir ensuite si on peut procéder avec une période de mise en candidatures. La proposition qui est sur la table est celle de M. Weil.
- Weil : M. El-Jabi a donné au débat une dimension que je ne souhaitais pas du tout. On doit considérer ce qu'il faut faire à court et à long terme. Mais ici, je parlais à court terme. Bien sûr, le BDS va nous faire des propositions. On nous a dit que le mandat du président était terminé et que M. Dion était prêt à continuer pour une autre année. Peut-être aussi que d'autres personnes voudraient se présenter. Qui aurait droit de se présenter? Étant donné que M. Dion était membre de la communauté universitaire, je pourrais faire une modification indiquant que

16. MANDAT DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE (suite)

les candidatures devront provenir de la communauté universitaire. Je n'ai pas précisé la durée du mandat. Lorsque le BDS fera des propositions, le Sénat pourra se prononcer à nouveau. Ma proposition veut donner la possibilité à quelqu'un d'autre de se présenter.

- Recteur : La proposition suppose qu'il y a une vacance, ce qui n'est pas le cas. Avant de se prononcer, il faut que le Sénat crée la vacance. Il me semble y avoir un glissement dans le discours. Le Comité sur la réforme nous a proposé d'adopter les recommandations «parapluies» seulement. Les autres propositions sont écrites au conditionnel et ne lient pas le BDS. Il ne faut pas comprendre que les suggestions sont plus que des suggestions.
- Weil : Vous dites qu'il n'y a pas de vacance, mais je lis : «Le mandat prend fin avec cette réunion».
- Recteur : La présente réunion est toujours en cours.
- VRER : Si le proposeur introduit une date dans sa proposition, ce sera plus facile.

Francis Weil ajoute à la proposition : *que ceci se fasse de façon à ce qu'un-e président-e puisse être élu à la prochaine réunion ordinaire du Sénat.*

Lorraine Julien, qui a appuyé, accepte.

- Dubé : Ce serait plus simple de renouveler le mandat de M. Dion pour un an. Entre-temps, le BDS se doterait d'une procédure de renouvellement. Je suis en faveur d'une mise en candidatures, mais beaucoup de points ne sont pas encore résolus. On n'aura pas trop d'un an pour définir tout cela.

La proposition P : 33-SAC-950824 se lira :

«Qu'un appel de candidatures pour le poste de président-e d'assemblée du Sénat soit fait; que ceci se fasse de façon à ce qu'un-e président-e puisse être élu à la prochaine réunion ordinaire du Sénat.»

Vote sur P33

Pour 6

Contre 14

REJETÉE

- Président : Nous devons nous prononcer sur le sort du titulaire actuel.

R : 34-SAC-950824

Adrien Bérubé, appuyé par Pascal Dubé, propose :

«Qu'on renouvelle le mandat du président actuel pour l'année universitaire 1995-1996 et que pendant cette année-là, le BDS propose une solution à long terme sur la façon de nommer le ou la président-e d'assemblée.»

- Ouellette : Il y a deux propositions dans une. Je peux être d'accord avec une partie et en désaccord avec l'autre.

Le président demande au proposeur s'il accepte de scinder sa proposition. Celui-ci accepte et l'appuyeur également.

16. MANDAT DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE (suite)

Vote sur la première partie de la R : 34-SAC-950824

«Qu'on renouvelle le mandat du président actuel pour l'année universitaire 1995-1996.»

Le vote secret est demandé.

Scrutateurs : Viateur Viel et Paul-Émile Benoit

Vote sur R34

ADOPTÉE

Le recteur annonce que le «oui» est majoritaire, ce qui renouvelle le mandat de M. Dion.

R : 35-SAC-950824

Paul Lanctôt, appuyé par Michel Doucet, propose :

«Que le BDS propose une procédure de nomination de président-e d'assemblée pour le Sénat pour discussion à la réunion de mars 1996.»

Vote sur R35

unanime

ADOPTÉE

Monsieur Dion revient et préside le reste de la réunion.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 Entente CIME avec l'Université de la Méditerranée (Aix-Marseille II) (Voir le Document H, page 154)

Le VRER explique brièvement la teneur de la Convention CIME conclue entre l'Université de la Méditerranée (Aix-Marseille 11) et l'Université de Moncton. Il précise que l'approbation de ce type d'entente se fait par le recteur sur recommandation du BDS. La présente entente a été acceptée par le BDS. Elle est soumise au Sénat à titre de renseignements.

17.2 Rapport annuel du VRER (Voir le Document I, page 159)

Le VRER dépose son rapport annuel. Bien que le Sénat n'ait jamais exigé de lui ce type de rapport, il dit l'avoir toujours fait depuis son entrée en fonction. Cette année, il a d'abord lu tous les rapports annuels avant de faire le sien.

17.3 Science infirmière : dépôt de deux documents (Voir le Document J, page 161)

Madame Befekadu annonce qu'elle va donner à la SG deux documents pour que celle-ci en fasse la distribution aux membres du Sénat. Il s'agit des documents dont Mme Befekadu a parlé brièvement au point 11.2.

17.4 Commentaires concernant la lettre de Priscille Massé

Monsieur Weil, qui a fait mettre ce point à l'ordre du jour, commente la lettre de démission de madame Massé ainsi que celle du 10 mars (cf. SAC-950525, page 61) qu'il dit avoir lues avec attention.

Weil : Je trouve regrettable qu'une personne de la stature de Mme Massé, qui est une professeure et une chercheuse dont la réputation n'est plus à faire, puisse devenir aussi frustrée que le démontrent sa lettre et ses interventions au dernier Sénat. Cela dénote une anomalie. On peut faire l'autruche et oublier. Il est regrettable qu'une personne comme elle se soit sentie obligée de quitter. Elle permettait au Sénat d'avoir une profondeur. J'espère que son exemple ne sera pas suivi par un trop grand nombre de personnes. Je ne sais si les personnes qui ont reçu sa lettre ont l'intention de lui répondre ou si le BDS va utiliser ses remarques pour réformer le Sénat, mais c'est une lettre qui me rend triste. Je ressens le même genre de frustrations que celles qu'elle exprime. Voici un exemple concret. Au Sénat de mars dernier, une proposition a été faite (P: 21, p. 24) qui avait pour but de conduire à une sorte de débat. L'expérience a été frustrante parce que tout à coup le président a décidé : « Cette proposition n'est pas recevable à ce moment-ci. Elle le sera peut-être à une autre réunion du Sénat. » Comment se fait-il qu'une proposition puisse être recevable à un moment et ne pas l'être à un autre moment? « Nous avons un règlement concernant les programmes spécialisés », a dit le président. Or, dans la proposition, il n'y a rien qui indique qu'elle porte sur les programmes spécialisés. Il semble que le président laisse la porte ouverte pour recevoir la proposition plus tard, mais quand sera-t-elle recevable? Lorsque des points sont apportés par les membres, si ça peut amener de la controverse, il semble qu'il y a toujours quelqu'un en autorité qui trouve le moyen d'empêcher la discussion. Madame Massé en avait assez d'essayer de commencer un débat. Elle a claqué la porte.

Ouellette : C'est déplorable qu'elle ait décidé de quitter. Il y aurait eu lieu qu'elle demeure pour, avec nous tous, réformer le Sénat. Mais je peux comprendre qu'elle se soit sentie incapable de continuer. Plusieurs des points soulevés dans sa lettre valent pour nous-mêmes. La preuve, c'est que nous avons fait beaucoup de critiques au sujet de nos façons de faire, ce qui a abouti au Comité présidé par Adrien Bérubé et aux recommandations de son rapport. Si on fait tout cela, c'est parce qu'il y a un malaise. Les points soulevés par Mme Massé sont basés sur quelque chose de solide. On a tous la responsabilité de participer et de faire des suggestions pour que les recommandations soient mises en application le plus tôt possible. La quantité et la complexité des dossiers est plus grande qu'avant. Derrière la démission de Priscille Massé se cache une frustration éprouvée par nous tous que nous manifestons souvent dans les corridors. Si les murs pouvaient parler, ils en diraient des bonnes...

18. PROCHAINES RÉUNIONS

Le président annonce une réunion extraordinaire le 15 septembre 1995 à 13 h 30 (par vidéoconférence) qui portera sur la FESR. La prochaine réunion ordinaire aura lieu le 9 novembre 1995 à 9 h.

Ouellette : Je n'aime pas les réunions en fin d'après-midi, surtout quand il s'agit de discuter d'une question de fond comme celle de la FESR. Il me paraît préférable de les faire après le souper.

Recteur : C'est une question de disponibilité des salles de vidéoconférence. Le soir du 14 septembre, les salles n'étaient pas disponibles.

19. CLÔTURE

La séance est levée à 17 h 15.

Contresigné le _____

Président

Secrétaire

DOCUMENTS